

Réunion du 2 mars 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Roland BRENDELE ayant donné pouvoir à Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Monsieur Etienne BURGER ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Louise RICHERT ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Richard STOLTZ ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Pierre MARMILLOD
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CG/2015/2 - Aménagement, habitat et urbanisme - 13
Poursuite de la mise en oeuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

1. adopte l'actualisation en 2015 des orientations et actions retenues sur la période 2013-2015 au titre de la mise en oeuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat, déclinées par territoire de Schéma de cohérence territoriale et dont le détail est indiqué dans les tableaux joints en annexe.
2. retient les principes suivants pour le renforcement du pôle départemental de l'aménagement et de l'habitat qui regroupe le Département du Bas-Rhin, OPUS 67, La SIBAR, La Strasbourgeoise Habitat, Procivis Alsace, le Nouveau Logis de l'Est et la SCPIBR (société coopérative de promotion immobilière du Bas-Rhin) :
 - Réactivation de la conférence des présidents comme lieu de validation des stratégies coordonnées des acteurs du domaine de l'habitat proches du Département
 - Renforcement du GIE (groupement d'intérêt économique) Viabitat 67 ayant vocation à accueillir des ressources humaines des organismes membres du GIE, dont les membres sont OPUS 67, La SIBAR, La Strasbourgeoise Habitat, Procivis Alsace, le Nouveau Logis de l'Est et la SCPIBR (société coopérative de promotion immobilière du Bas-Rhin)
 - Adoption du principe de mutualisation forte LSH (La Strasbourgeoise Habitat) - SIBAR - OPUS 67, de mutualisation plus réduite de Procivis Alsace (en raison de son activité spécifique) et très faible du NLE (nouveau Logis de l'Est)
 - Possibilité pour le GIE d'intervenir pour d'autres organismes HLM ou de logement aidé, dont la SICI

- Renforcement du déploiement du GIE sur les missions de développement foncier, de pré-montage et de montage d'opérations de logement et d'aménagement, mais la conduite d'opération en phase chantier d'OPUS et de la SIBAR sera transférée dans un second temps
- Mutualisation d'un certain nombre de fonctions supports (ressources humaines, services juridiques, systèmes d'information, communication, vente HLM, gestion de copropriété)
- Réflexion à engager dans un second temps sur la mutualisation de la gestion locative par exemple avec la création d'une plateforme commune des sollicitations, la recherche partagée de locataires en amont des commissions d'attribution, le partage des agences territoriales, la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie des logements, les commissions d'attribution dématérialisées, etc.
- Sous réserve des domaines de mutualisation envisagés, mise en œuvre progressive de la démarche sur 2015 et 2016
- Mise en oeuvre d'une démarche d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) prise en charge par le GIE Viabitat 67 pour accompagner cette évolution.

Les décisions relatives à la mise en œuvre de ces principes seront soumises à l'approbation des membres, et pour ce qui est du Département, à délibérations du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150302-lmc191859-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 09/03/15